

**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais**

**Braud et Saint Louis, 29 mars 2023**

---

Liste des présents

---

***Collège des élus***

M Patrick BAUDIN (CdC de la Médulienne) - Visio  
M Jacky BOTTON (Conseiller départemental CD17) - Visio  
M Louis CAVALEIRO (Conseiller départemental CD33)  
Mme Edwige DIAZ (Députée de la Gironde)  
M Florian DUMAS (Président de la CLIN - Conseiller départemental CD33)  
M Hervé GAYRARD (CdC de Blaye)  
Mme Michelle LACOSTE (Conseillère départementale CD 33)  
M Philippe MIGNIER (CdC Latitude Nord Gironde)  
M Cyril PENAUD (CdC de la Haute-Saintonge + SMIDDEST) - Visio  
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)  
M Jacky TERRANCLE (CdC de l'Estuaire)

***Collège des associations***

M Bernard BELAIR (ADSH de Haute Gironde)  
M Philippe HÉLAINE (Écologiste pour le nucléaire)  
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)  
M Patrick MAUPIN (SEPANSO)  
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)  
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous)

***Collège des organisations syndicales***

M Jean-François BELOT (CFTC)  
M Guillaume CASAMAYOU (CFTC)  
M Emmanuel MOULIN (FO)  
M Patrick VIEILLE (CFDT)

***Collège du monde économique et personnes qualifiées***

Mme Sabrina DUBOURNAIS (CIVB) - Visio  
Mme Marianne FONTANGES-DARRIET (Ordre des médecins) - Visio  
M Florian GUILLAUD (Personne qualifiée)  
Mme Françoise LAFAYE (Personne qualifiée) - Visio  
M Sébastien JACQUES (Estuaire pour Tous)  
M Ludovic MATHIEU (CENBG) - Visio  
M Christian SEMPERES (Personne qualifiée) - Visio

***Membres avec voix consultative***

Mme Lucie CHAUCHAT (SIDPC de la Gironde)  
M Simon GARNIER (Chef de division ASN Bordeaux)  
Mme Alexandra HÉRAULT (Responsable communication du CNPE)  
Mme Charlotte MAES (Directrice du CNPE du Blayais)  
Mme Céline MAQUET (Sous-préfète de Blaye)  
Mme Véronique MONCOUTIÉ (CNPE du Blayais)

***Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde***

M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

***Excusés***

M Jean-Samuel EYNARD (Chambre d'agriculture 33)  
M Marc-Éric GRUÉNAIS (Personne qualifiée)  
Mme Estelle LEPRETRE (Sous-préfète de Jonzac)  
Julien MAS (Personne qualifiée)  
Mme Michelle SAINTOUT (CdC de Médoc Cœur de Presqu'île)  
M Mickaël VALLET (Sénateur de la Charente-Maritime)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/- Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 14 septembre 2022 ;
- 2/- Validation du règlement intérieur révisé ;
- 3/- Présentation du bilan d'activité 2022, du prévisionnel d'activité 2023 et du budget prévisionnel 2023 de la CLIN ;
- 4/- Présentation du bilan d'activité du CNPE ;
- 5/- Enseignements des contrôles de l'ASN sur le site du Blayais en 2022 ;
- 6/- Présentation de l'avis de la CLIN sur les projets de décisions de l'ASN renouvelant les prescriptions réglementant les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents de la centrale nucléaire du Blayais ;
- 7/- Questions diverses

Florian DUMAS, président de la CLIN, remercie l'ensemble des membres de la commission et les invités pour leur participation à cette assemblée générale en présentiel et par visioconférence.

### **1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 14 septembre 2022**

Il n'y a pas d'intervention pour modification.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 14 septembre 2023 est validé, et sera disponible sur gironde.fr/clin

### **2/ Validation du règlement intérieur révisé**

Florian Dumas rappelle que depuis 2018, le règlement intérieur de la CLIN ne prévoyait plus que les assemblées générales soient ouvertes ni à la presse, ni au public. Depuis qu'il a pris la présidence de la CLIN, une réflexion est menée par le bureau.

L'ensemble des points qui font l'objet d'une proposition de modification sont présentés.

Florian GUILLAUD, rappelle que la composition de la CLIN fait l'objet d'un arrêté du Président du conseil départemental. Est-ce que les suppléants doivent être désignés dans cet arrêté ?

Florian DUMAS, concède qu'il n'a pas la réponse, mais ce point sera vérifié.

Edwige DIAZ, souhaite savoir s'il y a un formalisme particulier pour désigner un suppléant.

Xavier PAULMAZ précise que dans le cas des parlementaires ou des personnes qui ne font pas partie d'un organisme, ceux-ci devront transmettre au secrétariat de la CLIN, le nom et les coordonnées de leur suppléant.

Simon GARNIER estime que dans la mesure où la presse et/ou le public sont invités à participer aux assemblées générales, il est important que les intervenants soient prévenus en amont.

Florian DUMAS confirme qu'il sera précisé dans les invitations si l'assemblée est ouverte ou non.

Le règlement intérieur révisé est adopté.

### **3/ Bilan d'activité 2022, prévisionnel d'activité 2023 et budget prévisionnel 2023 de la CLIN**

La présentation de la CLIN effectuée par Xavier PAULMAZ est disponible en annexe.

Florian DUMAS fait le constat d'une activité riche et diversifiée. Il est indispensable que la CLIN se dote d'outils d'information et mette en place une stratégie de communication.

Céline MAQUET propose que les services de l'État servent de relai pour l'annonce des sessions de formation sur le PCS (plan communal de sauvegarde). Elle rappelle que la Préfète avait adressé un courrier aux élus du PPI, à l'automne 2022, pour inviter les maires à entreprendre la nécessaire mise à jour de leur PCS.

Philippe MIGNIER s'interroge sur l'intérêt de scontinuer à travailler sur le PCS puisque le PICS (plan intercommunal de sauvegarde) devient obligatoire.

Xavier PAULMAZ précise que les PCS sont toujours d'actualité. La loi Matras de novembre 2021 prévoit que les intercommunalités devront mettre en place un PICS. Cette disposition sera obligatoire en 2026. Dans le cadre de la formation PCS, des recommandations d'organisation seront proposées pour leur mise en place.

Sylvie HAMON souhaite savoir en quoi consiste la sensibilisation à la radioactivité ambiante.

Xavier PAULMAZ indique que cette action de sensibilisation s'inscrit dans le cadre du projet OpenRadiation. L'IRSN, l'un des porteurs de ce projet, met à notre disposition un appareil de mesure du débit de dose. Cet appareil, connecté à un smartphone, permet de réaliser des mesures de la radioactivité. L'objectif n'est pas de faire des mesures pour contrôler, mais pour sensibiliser la population.

Question : Est-ce que le département de Charente-Maritime participe au financement de la CLIN ?

Florian DUMAS indique que ce n'est pas le cas actuellement.

Florian GUILLAUD rappelle qu'il y a un désaccord sur la méthode de financement des CLI. Il est demandé à l'État un financement pour le fonctionnement, comme le prévoit la loi, et pas seulement sur des projets. Le budget qui est présenté, est totalement assumé par le Conseil départemental de la Gironde, et pour lequel une subvention est versée par l'ASN.

Question : Quelle est la situation des autres CLI ?

Xavier PAULMAZ rappelle qu'il existe deux statuts possibles pour les CLI. Le statut en « régie départementale », qui est celui de la CLIN du Blayais, et le statut associatif, comme la CLI de Golfech. Les budgets de ces différentes CLI sont très variables allant d'environ 10 000 €, jusqu'à plus de 200 000 €.

Florian GUILLAUD insiste sur le fait que très peu de CLI prennent en compte dans leur budget la part de fonctionnement. Seul le coût d'une action est pris en compte. En réalité, une CLI pour fonctionner a besoin de personnel, de locaux et de matériels bureautiques. Ces postes ne sont, le plus souvent, pas intégrés.

Simon GARNIER précise que la CLIN du Blayais est la 3<sup>ème</sup> CLI la plus dépensière de France.

Florian GUILLAUD s'insurge contre le terme employé. Il ne s'agit pas d'une vision dépensière, il s'agit d'une vision réaliste. L'ensemble des postes dédiés au fonctionnement normal d'une CLI ont un coût, et ils doivent être pris en compte.

#### **4/ Bilan d'activité 2022 du CNPE**

La présentation du CNPE effectuée par Charlotte MAES est disponible en annexe.

Question : Comment doit-on comprendre le taux de fréquence d'accident ?

Chantal MAES précise qu'il s'agit de 10,2 accidents pour 1 million d'heures travaillées. Les unités seront à rajouter.

Florion GUILLAUD souhaite savoir si ce chiffre comprend les sous-traitants.

Chantal MAES confirme qu'il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des activités sur le site.

Maryse SINSOUT souhaite avoir des précisions sur les événements significatifs pour l'environnement.

Véronique MONCOUTIÉ donne les informations suivantes :

- Le premier événement concerne le cumul annuel des fluides frigorigènes qui a dépassé la limite autorisée, soit 100 kg. En 2022, 187 kg de fluides frigorigènes ont été rejetés dans l'environnement. Il ne s'agit pas d'équivalent CO<sub>2</sub>. Elle ajoute que sur le site, 10 t de ces fluides sont utilisés, ce qui représente une faible quantité de perte. Ces fluides sont utilisés pour les climatisations.
- Le second événement concerne un dépassement de concentration de matière en suspension autorisé lors du rejet d'une fosse d'eau pluviale. La limite est fixée à 30 mg/l de matière en suspension pour ce type de rejets. Il a été mesuré 67 mg/l de matière en suspension. Il s'agit d'une mesure qui est faite avant la dilution, et donc avant le rejet dans l'estuaire.

#### **5/ Enseignements des contrôles de l'ASN sur le site du Blayais en 2022**

La présentation de l'ASN effectuée par Simon GARNIER est disponible en annexe.

Questions : Quels sont les différents niveaux d'évaluation de l'ASN ?

Simon GARNIER rappelle les différents niveaux d'appréciation :

- Quand il y a des écarts répétés, qui doivent faire l'objet d'action prioritaire de l'exploitant, la notation est « situation préoccupante ».
- Quand des écarts significatifs ou répétés sont observés, l'appréciation est « amélioration attendue ».
- La situation est jugée « assez satisfaisante », on voit quelques écarts ou manquements qui peuvent nécessiter une action réactive de la part de l'exploitant.
- La situation globalement « satisfaisante », représente des écarts mineurs ou ponctuels.
- La situation « performante » va au-delà des exigences réglementaires.

Questions : Que doit-on comprendre concernant la non-adhérence aux procédures et au manque d'un arrêt d'une minute ?

Chantal MAES précise que la minute d'arrêt fait partie de nos pratiques de fiabilisation des interventions. Il est attendu des intervenants qu'ils adoptent une attitude prudente et de vérification avant de toucher à la machine. Il s'agit aussi d'observer cette minute d'arrêt quand il y a une situation qui n'est pas celle attendue.

Patrick MAUPIN s'interroge sur les fragilités des tableaux électriques qui ont été pointées.

Simon GARNIER précise que dans le cadre des opérations de maintenance sur un réacteur, il arrive qu'il y ait besoin de réaliser des opérations sur un tableau électrique voire aussi sur les transformateurs. Il y a deux transformateurs par réacteur, l'un pouvant basculer sur l'autre. Si cette alimentation électrique est perdue, il y a deux générateurs diesel qui permettent de fournir de l'électricité, et depuis le retour d'expérience de Fukushima, il y a le diesel d'ultime secours. Quand un réacteur est à l'arrêt, et qu'il faut effectuer de la maintenance sur un de ces transformateurs, il peut y avoir un impact sur le réacteur à côté. Certains équipements sont communs pour une paire de réacteurs. Travailler sur un transformateur de soutirage d'un réacteur à l'arrêt, peut avoir des incidences sur les règles générales d'exploitation du réacteur d'à côté qui lui continue de fonctionner. Il arrive donc qu'EDF demande à déroger de manière temporaire à ces règles générales d'exploitation.

Patrick MAUPIN souhaite que les décisions prises par le collège de l'ASN, comme des modifications des règles d'exploitation, soient plus compréhensibles par le public.

Simon GARNIER indique qu'il y a une volonté de la division de Bordeaux de modifier ces décisions pour que la partie « considérant » ne fasse pas que référence à un dossier d'EDF avec une date et un numéro, mais vraiment à l'objet sur lequel porte la modification pour que ce soit intelligible.

#### **6/ Présentation de l'avis de la CLIN sur les projets de décisions de l'ASN renouvelant les prescriptions réglementant les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents de la centrale nucléaire du Blayais**

L'avis réservé de la CLIN est disponible en annexe.

Xavier PAULMAZ ajoute, pour information, que la cour des comptes a publié le 23 mars 2023 un rapport sur l'adaptation au changement climatique du parc de réacteurs nucléaires français. Dans le chapitre sur la nécessité de mieux apprécier la contrainte hydrique, il est écrit « l'existence de seuils de température pour les rejets des centrales est essentiel, mais la fixation des valeurs est ancienne, et mérite d'être interrogée ».

Cette remarque va dans le même sens que la remarque que nous avons mentionnée dans notre avis.

Simon GARNIER remercie la CLIN pour son avis qui va être pris en compte pour le passage devant le collège de l'ASN.

A noter que suite à nos remarques, la « Commission locale de l'eau - nappe profonde » a été consultée. Après examen, une décision sera prise par l'ASN et signée par le ministre compétent. Puis interviendra l'homologation de la décision de l'ASN, quelques mois après.

Patrick MAUPIN considère qu'il y a une insuffisance dans la communication de l'ASN. En effet, lorsque nous avons eu un point d'information avec les services de l'ASN et s'agissant des valeurs limites de rejets, il a été question de la

prise en compte d'une valeur limite en mode dégradé. L'arrêté du 7 février 2012 qui fixe les règles générales d'exploitation relative aux INB, a été mis en avant pour justifier cette prise en compte. Sauf qu'à la lecture de cet article, on comprend qu'il y a une interprétation très large de ce que doit représenter le « mode dégradé ».

Simon GARNIER indique que la remarque sera posée au collège de l'ASN. Cette notion d'avoir deux limites, une pour le fonctionnement normal et une qui inclut le fonctionnement dégradé n'est pas nouvelle, mais elle pose question. Par homogénéité avec l'ensemble des centrales, il doute qu'il puisse y avoir deux limites pour Blayais, puisque l'ensemble du parc nucléaire n'en a qu'une seule qui est cette limite haute.

Maryse SINSOUT souhaite savoir s'il est envisagé d'utiliser les eaux pluviales, ou autres eaux récupérées, pour l'usage domestique.

Véronique MONCOUTIÉ indique que le volume de ces eaux à usage domestique n'est pas indiqué dans le prévisionnel, puisqu'elles ne font pas partie des catégories d'eaux devant faire l'objet de prévisionnel. Actuellement, il n'y a pas de projet pour utiliser de l'eau de pluie.

Florian GUILLAUD considère qu'il serait intéressant que la centrale songe à réduire les 30 000 m<sup>2</sup> de sa consommation d'eau potable pour l'exemplarité.

Véronique MONCOUTIÉ précise que le premier levier d'action est de s'assurer qu'il n'y a pas de fuite sur le réseau.

## **7/ Questions diverses et points d'informations**

- Qu'en est-il du projet d'écrire au Président de la République pour donner notre position sur l'éventuelle fusion de l'ASN et de l'IRSN ?

Florian DUMAS confirme que ce projet a été préparé. Suite au vote de l'assemblée nationale qui a décidé de reporter cette décision, le président a décidé d'attendre l'évolution du dossier.

- Qu'en est-il de la mise à jour du plan particulier d'intervention (PPI) qui avait été annoncée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 ?

Lucie CHAUCHAT précise que l'actualisation est en cours. Un groupe de travail a été mis en place avec le CNPE pour prendre en compte l'évacuation des personnels sur la centrale. Actuellement, il y a une phase de recensement des établissements recevant du public (ERP) en lien avec les Sous-préfectures. Le processus d'approbation devrait être lancé à partir du second semestre.

- Quelle est la situation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et la mise en place des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) ?

Lucie CHAUCHAT indique que le SIDPC enregistre les PCS mis à jour au fur et à mesure qu'ils sont transmis. Actuellement, il n'y a pas de PICS déposés en Préfecture.

- Quand est-ce que la prochaine campagne de distribution de comprimés d'iode se déroulera ?

Lucie CHAUCHAT précise que pour l'instant, il n'y a pas de date pour une nouvelle distribution.

- Où en est-on suite à la transmission par EDF à l'ASN du Rapport de Conclusion de Réexamen (RCR) fin décembre et le redémarrage du réacteur 1 dans les prochains jours ?

Simon GARNIER indique que l'ASN, avant d'instruire le RCR, va se concentrer sur le redémarrage du réacteur et la fin de la visite décennale. A l'issue de l'examen du RCR, la poursuite du fonctionnement fera l'objet d'une enquête publique. Il peut y avoir un intérêt à coupler les enquêtes publiques par paire de réacteurs. La visite décennale du réacteur 2 doit débuter dans les prochains mois. Il n'est pas exclu qu'il soit proposé à la Préfecture de la Gironde d'attendre la fin de la visite décennale du réacteur 2 pour que le public n'ait à s'exprimer qu'une fois pour les 2 réacteurs.

Il précise que l'objet de l'enquête publique sera de se prononcer sur les prescriptions de l'ASN qui encadreront le réacteur pour les dix ans à venir.

- La prochaine assemblée générale de l'ANCCLI se déroulera le 28 juin 2023. Les représentants de la CLIN, Florian DUMAS, Emmanuel MOULIN, Patrick MAUPIN et Florian GUILLAUD participeront à l'élection des représentants pour le conseil d'administration.

Florian DUMAS remercie les participants et clôt la séance.